

Referendum décisionnel local sur l'éclairage public

Le contexte de l'innovation

Dans le cadre du développement durable, la ville de Déols avait en projet l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. Cette initiative entrainait dans un plan d'économie d'énergie (consommation électrique), d'économie budgétaire (25.000 € épargnés sur le budget communal) et d'économie sécuritaire (circulation routière, incivilités).

L'idée innovante

Un référendum d'initiative locale organisé par le maire de Déols, pour demander leur avis aux administrés sur l'extinction ou non des lumières de minuit à 6h du matin en hiver et 5h en été.

L'objectif recherché

- Sensibiliser et responsabiliser les Déolois : ils sont concernés, la parole leur est donnée car l'implication de la population à la prise de décision paraissait essentielle.
- Que les Déolois prennent conscience des enjeux, qu'ils soient informés de manière impartiale, sans parti pris.

La démarche mise en œuvre

La Municipalité a souhaité donner la parole aux déolois, sans aucune influence mais en toute connaissance de cause. Au préalable, ils ont été sensibilisés sur les enjeux du développement durable et la municipalité a bien insisté sur les conséquences du maintien ou de l'extinction des lumières :

- Environnement : préservation de la biodiversité, climat, prescriptions des lois Grenelle
- Économie d'énergie : consommation électrique
- Économie budgétaire : - 324.850 KW/h soit 25.000 euros TTC sur le budget communal
- Sécurité : conséquences réelles du manque d'éclairage

Les déolois ont été invités à des réunions d'information, conférences-débats et ont reçu dans leur foyer des documents explicites.

Fin mars, la municipalité a installé un stand sur le marché pour informer et expliquer.

Déols Magazine, magazine d'information et la Lettre Municipale, la Nouvelle République et France Bleu Berry véhiculaient la communication.

Enfin, une soirée débat a permis de répondre aux questions des jeunes et des moins jeunes en rassemblant professionnels (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre, Indre Nature, forces de police, maires de communes pratiquant déjà l'extinction de l'éclairage) et administrés en quête de réponses.

Le contenu de la réalisation

Le référendum local décisionnel a eu lieu le dimanche 26 mai 2013, de 8h à 18h, et s'est déroulé dans les mêmes conditions qu'une élection : bureaux de vote habituels, procurations au commissariat de police.

La question posée aux Déolois était :

« Approuvez-vous la coupure de l'éclairage public pour une période de 6 heures la nuit en période d'horaires d'hiver et 5 heures la nuit en période d'horaires d'été ? ».

C'est une démarche unique, originale, qui fait appel au civisme des administrés. C'est à eux de décider. Et c'est leur décision qui sera appliquée.

1 Les moyens humains et financiers

- Implication du service communication pour une totale information ainsi que des élus concernés, en amont du référendum, jusqu'à la veille et après le référendum.
- Mobilisation des employés municipaux, des élus et des bénévoles pour la tenue des bureaux de vote.
- Participation des professionnels du domaine pendant la campagne d'information.

Coûts :

- diffusion de Lettres Municipales et Déols Magazine : 1.000 euros
- journée travaillée le 26 mai, jour du referendum pour les employés administratifs et techniques (montage et démontage des isolements) : 1.000 euros
- tenue de la conférence-débat le 14 mai 2013 : 500 euros

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

La tenue du référendum local décisionnel a permis aux votants d'arrêter la décision qui sera rendue officielle au prochain conseil municipal.

Sur 8.800 habitants, 2.000 se sont investis, en ont discuté et se sont posés les vraies questions. 1.379 se sont exprimés. 63,67 % ont voté « oui ».

Ils ont ainsi pris la décision de couper l'éclairage public une partie de la nuit, dans le souci du développement durable et des économies, décision qui, de ce fait, est totalement comprise et assumée par chacun des habitants concernés.

Les medias, très intéressés, par cette action novatrice, ont largement relayé l'information.

Un bilan sera réalisé dès l'application de la décision pour confirmer les économies prévues :

- En énergie de 324.850 Kw/h, soit 25000€ sur la consommation électrique des 1714 lampadaires qui s'élève à 83.000 euros.
- Sur le budget communal, ceci équivaut à 0,7% d'augmentation du taux d'imposition (1% équivaut à 36.200 €)
- Sécuritaire : le nombre d'accidents ne doit pas augmenter dans la mesure où les véhicules roulent à moindre vitesse quand une zone est moins éclairée. Il en est de même pour les vols aux biens et aux personnes sachant que statistiquement 80% d'entre eux ont lieu de jour et qu'il est plus facile d'identifier une torche dans l'obscurité que dans les secteurs éclairés. Il est évident que les accès aux équipements publics, gymnases, salles de fêtes et autres resteront allumés en tant que de besoin.

PJ : magazine, affiche, bulletin de vote.
